Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 035-213501190-20260330-D2026_18-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de
Gennes-sur-Seiche
Département d'Ille-et-Vilaine

SÉANCE du lundi 30 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 30 mars à 20H00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 23 mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Roland Le Droff, Maire.

Présents (14): Mme Jéby Myriam, M. Lamy Vincent, M. Le Droff Roland, Mme Tiriau Valérie, M. Tual Maxime, Mme Brielle Hélène, Mme Hutin Alexandra, M. Rostren Philippe, M. Gérard François, M. Suhard Fabien, M. Durand Antoine, M. Migault Guillaume, Mme Prioux Chloé, Mme Coudé-Belloir Anne-Marie

Excusée (1) : Mme Rabeau Virginie

Fabien Suhard est désigné secrétaire de séance.

D2026-18 INDEMNISATION pour GARDIENNAGE de L'EGLISE

Le maire expose au conseil :

Vu les circulaires n° NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 et n° NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011 préconisant une revalorisation annuelle des indemnités allouées aux préposés chargés du gardiennage des églises communales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- d'accorder une indemnité de gardiennage de **400 €** à Marie-Thérèse JEGU domiciliée 19 rue Jean de Gennes à Gennes-sur-Seiche pour l'année 2025.
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à cette indemnité.

M. Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire, R. Le DROFF